

## CONDITIONS GENERALES DE VOYAGE ET DE CONTRAT

**Dolphin Lagoon Karin Estoppey – ch. de Rebatereel 2 – 1032 Romanel s/Lausanne – Suisse – ci-après DOLPHIN LAGOON**

**Tél en Suisse 00 41 79 714 15 84**

**Tél en Egypte 00 20 100 746 13 84**

[www.dolphinlagoon.ch](http://www.dolphinlagoon.ch) – [info@dolphinlagoon.ch](mailto:info@dolphinlagoon.ch)

Les présentes conditions générales de voyage et de contrat réglementent les relations juridiques entre vous-même et DOLPHIN LAGOON pour les prestations fournies par DOLPHIN LAGOON.

**1. Champs d'application** a) DOLPHIN LAGOON s'engage à organiser votre voyage et à vous fournir toutes les prestations mentionnées dans l'arrangement choisi selon les indications et descriptions issues du programme et du contrat. b) Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que si ceux-ci ont été acceptés et confirmés sans réserve et par écrit par DOLPHIN LAGOON. c) Les conditions générales ne s'appliquent pas à la vente des billets d'avion seuls qui est soumise aux conditions générales de contrat et de voyage des compagnies aériennes respectives. d) Lorsque DOLPHIN LAGOON vous procure des arrangements de voyages ou prestations de services d'autres voyagistes ou entreprises de services, ce sont leurs propres conditions de contrat qui sont applicables. Dans ces cas, DOLPHIN LAGOON n'est pas votre partenaire contractuel.

**2. Inscription, confirmation, paiement :** a) Pour valider l'inscription, le contrat établi entre le participant et DOLPHIN LAGOON doit être dûment signé et retourné dans les 10 jours b) A réception du contrat, un acompte de 300 CHF est payable immédiatement. Le solde est payable au plus tard 42 jours avant le début du voyage. Lors de réservations à court terme, le prix total est payable à la réservation. En cas de non-paiement de l'acompte ou du solde dans les délais, DOLPHIN LAGOON se réserve le droit de résilier le contrat sans dédommagement et d'exiger les frais d'annulation selon chiffre 3. c) La pré-réservation d'un séjour est valable pendant 4 semaines. Si aucune confirmation n'est adressée à DOLPHIN LAGOON dans ce délai, l'arrangement est remis en vente sans avertissement préalable.

### 3. Conditions d'annulation, garantie des départs :

Conditions d'annulation applicables à tous les participants :  
- Moins de 35 jours avant la date de départ, paiement 100% de la prestation  
- De 5 à 8 semaines avant la date de départ, paiement 75% de la prestation  
- De 8 à 12 semaines avant la date de départ, paiement 50% de la prestation  
- Plus de 12 semaines avant la date de départ, paiement 25 % de la prestation

DOLPHIN LAGOON se réserve le droit d'annuler, sans indemnité, une croisière programmée mais non encore confirmée, si le nombre minimum de participants n'est pas atteint un mois avant la date de départ. Pour cela, nous vous recommandons d'attendre la confirmation de la croisière avant de procéder à l'achat des billets d'avion. Dans ce cas, le montant versé pour la réservation vous serait bien entendu reversé entièrement.

Afin d'éviter des conflits avec les gardes côtes égyptiens et les réclamations des autres clients déjà à bord, nous nous réservons le droit de refuser un client, si, suite à des problèmes indépendants de DOLPHIN LAGOON (retard d'avion important, etc.) son heure d'embarquement sur le bateau est : a) Croisières classiques : postérieure à 6 heures du matin, le lendemain du check in sur le bateau ; b) Croisières adaptées : postérieure à 13 heures, le jour du check in sur le bateau

Dans le cas où le participant ne peut se présenter à l'aéroport d'arrivée sur territoire Egyptien (lieu de départ de notre prise en charge forfaitaire) par exemple en cas de vol manqué ou d'annulation de son vol, aucune indemnité ne pourra être exigée auprès de DOLPHIN LAGOON.

**4. Assurances obligatoires :** Chaque participant doit vérifier avant le départ qu'il est bien couvert par une assurance annulation/assistance/rapatriement, ainsi qu'assurance maladie et accident. D'autres assurances complémentaires peuvent aussi être souscrites par le client comme perte de bagages, retard avion, etc.

DOLPHIN LAGOON décline toute responsabilité en cas de non souscription de telles assurances. Attention : l'assurance annulation ne peut fonctionner que pour une raison valable et stipulée dans la police d'assurance qui doit être souscrite au plus tard au moment du paiement de votre voyage pour être valide

### 5. Prestations incluses dans nos tarifs:

**5.1.1. Croisière classique 7 nuits :** transferts aller et retour entre le bateau et l'aéroport en Egypte en début et en fin du séjour contractuel ; 6 jours de croisière en pension complète et 7 nuits à bord en cabine double à partager. Dernier jour sur le bateau avec petit déjeuner uniquement. Boissons non alcoolisées incluses dans les tarifs : Eau, coca, café, thé, jus en boîte à volonté sur le bateau durant toute la durée de la croisière. Taxes gouvernementales et protection des sites incluses.

**5.1.2. Extension avec 2 nuits d'hôtel à Marsa Alam :** transfert entre le bateau et l'hôtel, 2 nuits en pension complète à l'hôtel et chambre double à partager, transfert vers l'aéroport le dernier jour.

**5.1.3. Croisière adaptée, 3 nuits d'hôtel et 4 nuits croisière :** transferts aller et retour de et vers l'aéroport en Egypte, en début et en fin du séjour contractuel ; 3 nuits d'hôtel en pension complète et chambre double à partager, transfert entre l'hôtel et le bateau, 3 jours de croisière en pension complète et 4 nuits à bord en cabine double à partager. Dernier jour sur le bateau avec petit déjeuner uniquement. Boissons non alcoolisées incluses dans les tarifs : Eau, coca, café, thé, jus en boîte à volonté sur le bateau durant toute la durée de la croisière. Taxes gouvernementales et protection des sites incluses.

### 5.2. Accompagnement transports:

L'accompagnement des participants commence et se termine à l'aéroport d'arrivée en Egypte. Nos tarifs n'incluent pas l'accompagnement pour les vols en avion. Tous les participants qui souhaitent la présence d'un guide sur leurs vols, doivent impérativement voyager sur le même vol que celui proposé sur le programme. DOLPHIN LAGOON décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette condition et ne pourra donc accompagner les participants voyageant sur d'autres vols.

### 5.3. Accueil aéroport :

Réception des participants à l'extérieur du hall arrivée après récupération des bagages et ralliement au panneau DOLPHIN LAGOON.

### 5.4. Transferts entre le bateau (ou hôtel) et l'aéroport :

A leur arrivée, les participants sont transférés sur le bateau par la route en voiture ou en bus. Les transferts dans la zone de HURGHADA et Marsa Alam (Marsa Ghaleb, Hamata) sont inclus dans le prix de la croisière.

### Durée indicative des transferts entre l'aéroport et le port de départ :

Hurghada aéroport /marina Marsa Ghaleb :3 heures ; Marsa Alam aéroport /marina Marsa Ghaleb : 30 minutes

**5.5. Pension:** La prestation croisière commence avec les repas du soir du jour d'arrivée avec un check in à partir de 16h sur le bateau (ou à l'hôtel pour les croisières adaptées) et se termine le lendemain du retour à la marina avec le petit déjeuner du 7ème jour avec un check out vers 8h.

Les frais éventuels occasionnés par une arrivée en matinée le premier jour et/ou un retour tardif après le check out du bateau seront à la charge du client. (« Day use », repas, nuit d'hôtel, accès plage, etc...). Une arrivée tardive dans la nuit du premier jour, dû à l'horaire de vol ou à un retard de vol, ne donne pas droit à une compensation des prestations perdues (ex : 1er repas du soir)

### 6. Prestations non comprises et payables sur place :

a) le visa d'entrée en Egypte à acheter sur place dans l'aéroport  
b) le pourboire pour l'équipage en fin de croisière est en fonction du niveau de satisfaction: 50 € conseillés par personne et par semaine.  
c) les boissons avec alcool (vin et bière) à disposition sur le bateau.  
d) les éventuels repas ou activités en dehors du bateau et de l'hôtel, par exemple au cours des transferts ou dans le temps d'attente avant le vol de retour.

**7. Changements de prix après la conclusion du contrat :** Il peut arriver exceptionnellement que le prix convenu doive être augmenté. Des changements de prix peuvent être motivés par: a) une augmentation ultérieure des frais de transport, p.ex. des augmentations du prix du carburant; b) l'introduction de nouvelles taxes ou l'augmentation des redevances et taxes étatiques (comme par exemple taxes d'aéroports, taxes nationales, taxes d'embarquement et de débarquement, etc.) ou l'introduction d'une taxe garantissant les fonds des clients conformément à la loi fédérale sur les voyages à forfait; c) des changements de cours ou d) des augmentations de prix décrétées par l'Etat (par exemple TVA).

Si les coûts de ces prestations augmentent, vous pouvez en subir les effets. Le prix du voyage augmente en proportion. Dans ce cas, nous procéderons aux augmentations de prix au plus tard 22 jours avant le début du voyage. Si l'augmentation dépasse 10 %, vous pouvez faire valoir les droits conformément à l'art.10 de la loi fédérale sur les voyages à forfait.

### 8. Conditions de participation :

a) L'âge minimum pour la participation à ce séjour est de 8 ans, enfant sachant nager, accompagné du représentant légal détenant l'autorité parentale pour les mineurs.  
b) Les enfants participant à la croisière, sont sous la responsabilité entière de leur(s) parent(s) et ne peuvent en aucun cas être confiés à la garde de l'équipage, des moniteurs ou des adultes les accompagnants durant une sortie palme, masque et tuba.  
c) Tous les participants doivent être en bonne santé, savoir nager et aptes à la pratique de la nage en mer. Dans le cas contraire, il est demandé de fournir un certificat médical autorisant la participation à ce séjour.  
d) Les personnes en situation de handicap ou dépendantes doivent être obligatoirement accompagnées d'un assistant de vie et sont sous leur entière responsabilité.  
e) Les personnes peu sûres de leur capacité à nager sur une longue durée se muniront d'un gilet de sauvetage qu'elles pourront obtenir auprès du personnel de bord.  
f) Pour les éventuelles activités annexes sur le bateau, plongée, kayak, apnée, banane les participants devront s'assurer d'être aptes à la pratique de ces activités. Aucune de ces activités ne pourra être pratiquée dans le cas contraire.

DOLPHIN LAGOON décline toute responsabilité en cas de non-respect des clauses précédemment citées dans cet article et/ou des consignes de sécurité relatives à la vie et à la pratique des activités proposées à bord.

**9. Formalités d'entrée :** Vous trouverez sur le site internet et le contrat les formalités d'entrée applicables aux citoyens suisses et français. Les citoyens d'autres nationalités sont eux même responsables de s'informer des formalités douanières valables et d'être en possession des documents nécessaires. La date de validité du passeport doit être au minimum 6 mois après la date du retour.

Les voyageurs sont responsables du respect des prescriptions ainsi que des documents de voyage nécessaires (passeport, carte d'identité, etc.). Avant de partir, veuillez-vous assurer que vos documents de voyage sont complets et conformes.

**Nota :** Les participants doivent se munir d'une photocopie de leur passeport ou C.I qui sera demandée au départ du bateau.

**10. Responsabilité:** la responsabilité de DOLPHIN LAGOON n'est pas engagée lorsque la non-exécution ou l'exécution incomplète du contrat sont dus à au moins l'une des raisons ci-après: a) négligence de votre part avant ou pendant le voyage; b) négligence imprévisible ou inévitable d'un tiers ne participant pas à la prestation contractuelle convenue; c) force majeure ou événement imprévisible ou inévitable par nous-mêmes, l'intermédiaire ou le prestataire de services, en dépit du soin apporté.

Votre sécurité lors de la croisière sera assurée par les membres de l'équipage, spécialement formés à ces fins. Il sera demandé à chaque participant de se conformer aux règles de sécurité qui leur seront transmises.

Lors de votre séjour à l'hôtel, toute activité aquatique en piscine ou en mer se fait sous la propre responsabilité de chaque participant ou de son accompagnant de vie pour les personnes en situation de handicap. De même, pour toute activité ou excursion réservée sur place et non comprise dans l'offre forfaitaire de DOLPHIN LAGOON. Dans ces cas, toute responsabilité de notre part est exclue.

Pour tout dommage autre que des dommages corporels, la responsabilité de DOLPHIN LAGOON est strictement limitée au double du prix du voyage, sous réserve d'une faute intentionnelle, de négligence ou d'imprudence graves de la part de DOLPHIN LAGOON

**11. Conventions internationales et lois nationales :** Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des restrictions dans l'indemnisation de dommages dues à la non-exécution ou à une exécution incomplète du contrat, nous pouvons nous référer à ces dernières et n'engager notre responsabilité que dans le cadre de ces conventions et lois. Des conventions internationales et des lois nationales avec limitations de responsabilité sont surtout en vigueur dans le domaine des transports (trafic aérien, navigation en haute mer et trafic ferroviaire).

**12. Annulation par DOLPHIN LAGOON ou modification pour raisons impérieuses :** Si des raisons impérieuses, telles que force majeure, troubles, grèves, mesures gouvernementales, épidémies, etc., empêchent le déroulement sans risques du voyage, nous vous informons de son annulation dès que possible.

Nous nous efforcerons dans ce cas de vous proposer un voyage de remplacement équivalent. Si vous ne désirez pas y participer, les montants déjà versés vous seront remboursés immédiatement. D'autres prétentions de votre part sont exclues.

Les bateaux prévus sur notre planning sont indicatifs et pourront être changés sans préavis par des bateaux de qualité équivalente ou supérieure. Les ports et marinas de départ et de retour des bateaux sont donnés à titre indicatif mais ne sont pas contractuels et sont sujets à modifications, sans préavis, en fonction du planning bateaux et des autorisations administratives égyptiennes. Les changements de bateaux et le non-respect du circuit contractuel suite à des mauvaises conditions météo ou à des impositions administratives n'ouvriront pas droit à une indemnité.

**13. Réclamation :** En cas de défauts à signaler, des remboursements ou des dédommagements à faire valoir, vous devez nous faire part de votre réclamation par écrit dans les 10 jours suivant la date convenue pour la fin du voyage. La confirmation du guide ou accompagnateur et d'autres preuves éventuelles seront jointes à votre réclamation. En cas de réclamation, nous ferons preuve de diligence et de bonne foi pour trouver des solutions appropriées. Avant toute action en justice contre DOLPHIN LAGOON, le client devrait s'adresser à l'ombudsman (médiateur) indépendant de la branche suisse du voyage, Ombudsman de la branche suisse du voyage, Case postale, CH 8038 Zurich, T: +41 (0)44 485 45 35, [info@ombudsman-touristik.ch](mailto:info@ombudsman-touristik.ch).

**14. droit applicable et for :** Toute condition non stipulée dans ce document sera traitée conformément au droit suisse, en particulier à la Loi suisse sur les voyages à forfaits. En cas de litiges, le for juridique se trouve en Suisse au domicile de Mme Karin Estoppey ou de celui du client. Le domicile du client sera le for juridique en cas d'action en justice intentée par Mme Karin Estoppey.